

l'instrument vulnérant ne fut pas introduit pour interrompre une grossesse, des mains chirurgicalement palpropres le menèrent dans la cavité utérine. En 1873, L. E. Dupuy (43) s'exprime ainsi : " Dans les dix-sept cas que nous avons trouvés dans la science, il n'est survenu aucun accident sérieux, bien que parfois la perforation ait été produite plusieurs fois de suite chez la même femme, sans que le chirurgien ait pris la moindre précaution pour se mettre à l'abri de complications ". En 1878, Carlo Liebman (44), en rapportant deux cas de perforations utérines traitées symptomatiquement et suivies de guérison, étudie les observations publiées antérieurement (elles s'élèvent à plus de trente) et fait une revue générale du sujet. Il compare cet accident à la paracentèse, à la ponction exploratrice des organes ; mesures qui en elles-mêmes sont généralement considérées comme inoffensives. Pour lui, l'accident a peu de gravité, car il n'a connaissance d'aucun cas de perforation de la paroi utérine suivi de symptômes alarmants. Lenoir (45) s'exprime ainsi : " Il est intéressant de noter l'innocuité presque constante des perforations faites par l'hystéromètre et par la curette. Ces lésions nous ont paru intéressantes à étudier tant par leur fréquence que par leur innocuité. "

Lawson Tait (33) considère l'accident peu grave. Il n'a connaissance d'aucun cas où la perforation de la paroi utérine par l'hystéromètre fut suivie de décès. On admet généralement que cet instrument est moins dangereux que la curette. Il occasionne une petite plaie à forme arrondie, à bords unis et lisses ; tandis que la curette déchire, déchiquette les tissus, produit des perforations à bords anfractueux et irréguliers, souvent de véritables délabrements. Les auteurs, ci-dessus mentionnés, se basant sur l'étude des observations publiées et sur leur expérience clinique, sont d'avis que les plaies perforantes de l'utérus n'entraînent aucun danger important. Leur opinion est erronée. L'étude des observations des douze dernières années le démontre absolument.

Les plaies perforantes de l'utérus peuvent être accompagnées de graves complications. Parmi les principaux dangers de ces plaies on cite les hémorragies dans la cavité péritonéale, pelvienne ou générale, ou dans le tissu conjonctif du bassin ; les lésions du péritoine ; les blessures des organes abdominaux, etc. Dans vingt-trois des observations que nous avons analysées, une péritonite, à la fois suppurative et diffuse, emporta la malade.